

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 21.09.2022	Heure 18h26	Numéro	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Conseil d'État	Lié à (obligatoire) : ad 22.611
Titre : Amendement au projet de loi modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Sessions du Grand Conseil)	
Contenu : Art. 3 1 ^{er} La présente loi entre en vigueur au 1 ^{er} septembre <u>2024</u> .	
Motivation (facultatif) :	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :